

Responsabilité de l'entreprise : le rôle du conseil d'administration

Quel est le rôle du conseil d'administration doit-il jouer dans le contexte actuel à l'égard de la responsabilité de l'entreprise? Quelles mesures peuvent être prises pour s'assurer que la direction répond aux risques et aux occasions liées aux questions environnementales et sociales? Voici une brève description des questions sur lesquelles chaque conseil d'administration devrait se pencher afin de s'assurer qu'il exerce une surveillance efficace :

1. Définir les rôles et les responsabilités
 - a. Qui est responsable de la surveillance des initiatives et de la performance en matière de responsabilité de l'entreprise?
 - b. Quel est le mandat exact lié à ce rôle?
 - c. Comment traitez-vous les questions stratégiques par rapport aux questions opérationnelles en matière de responsabilité de l'entreprise?
2. Évaluer les compétences du conseil à remplir son rôle
 - a. Le conseil a-t-il les compétences nécessaires pour remplir ce rôle?
 - b. Quelle formation pourrait être offerte aux membres du conseil, actuels et nouveaux ?
3. Procéder à l'examen des activités existantes
 - a. Quels sont les projets actuels en matière de responsabilité de l'entreprise exécutés par la direction?
 - b. Comment s'inscrivent-ils dans la stratégie d'entreprise de l'organisation?
 - c. Ces projets génèrent-ils suffisamment de valeur pour l'entreprise?
 - d. Sont-ils suffisants pour répondre aux attentes quant à la transparence et à la responsabilité?
4. Définir les exigences et les mécanismes en ce qui a trait à l'information à fournir
 - a. Dans le cadre de son mandat relatif à la responsabilité de l'entreprise, quels renseignements sont nécessaires au conseil pour jouer son rôle?
 - b. À quelle fréquence faut-il fournir l'information pour exercer une surveillance suffisante?
 - c. Quels sont les modes de présentation et le contenu nécessaires pour s'assurer que le processus d'information financière est efficace et efficace?
5. Évaluer l'efficacité du processus périodiquement (c'est-à-dire annuellement)
 - a. Le mandat du conseil en matière de responsabilité de l'entreprise est-il approprié?
 - b. Les processus actuels en matière d'information fournissent-ils l'information nécessaire pour remplir le mandat de surveillance?
 - c. Y a-t-il eu des questions nouvelles qui nécessiteraient une révision du mandat actuel ?
 - d. Existe-t-il des occasions d'amélioration?

Il est essentiel que le conseil comprenne les risques et les occasions liées à la performance environnementale et sociale. D'une part, une surveillance attentive des questions environnementales et sociales est considérée comme un baromètre d'une bonne gouvernance et peut améliorer significativement l'avantage concurrentiel de l'entité. D'autre part, ces questions peuvent entraîner la responsabilité des membres du conseil et de la direction (p. ex. les changements climatiques, les exigences en matière de nettoyage des dommages causés à l'environnement) si elles ne sont pas gérées adéquatement. La composition du conseil et la formation de ses membres constituent la première étape pour s'assurer que l'on dispose des compétences adéquates pour gérer ces risques et pour repérer et comprendre les occasions stratégiques et opérationnelles en matière de responsabilité de l'entreprise.